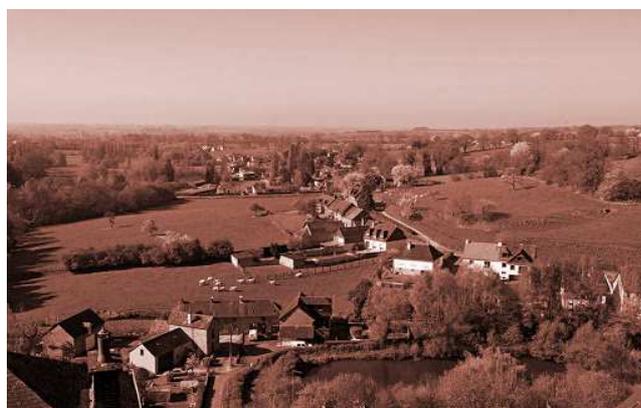


La construction d'une maison individuelle est un acte qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, intéresse avant tout l'ensemble de la collectivité et ce à plus d'un titre.

1. Parcelle :

Le prélèvement d'une parcelle vierge de toute construction pour l'urbaniser relève d'une grande responsabilité. Ces parcelles, souvent située aux franges des villes et des villages sont urbanisées généralement sur des espaces qui étaient directement en lien avec les espaces construits (jardins potagers, anciens vergers...).



La parcelle doit être vue comme un bien commun qui était jusqu'à lors :

- une parcelle agricole qui nourrissait la collectivité;
- une parcelle naturelle propre à la contemplation;
- une parcelle où les eaux de pluies s'infiltraient alimentant cours d'eau et nappe phréatique
- un lieu de biodiversité tant pour les sols que pour la flore et la faune.

De fait, il convient de **compenser** ce prélèvement en "rendant" d'autres services à la collectivité.

2. Construire l'urbain

La construction doit être pensée comme un moyen d'augmenter la qualité urbaine de la ville, du village ou du hameau. La qualité urbaine est ce qui rend les lieux désirables. Ce sont ces espaces que l'on aime pratiquer, dans lesquels on aime flâner.



Pour apporter de la qualité aux rapports de voisinage, il est important d'éviter de se claquemurer derrière des murs ou des haies végétales. Il faut prévoir l'aménagement des abords et son projet de construction, en les pensant de la partie la plus publique (la rue) au plus intime (le jardin).

Cet entre-deux, entre public et privé, est ce que l'on appelle le "**frontage**" ou espace tampon.

Limiter la présence de la voiture et les voiries d'accès disproportionnées. Venir faire dialoguer la maison avec cet espace : seuil, marquise, ouvertures de pièces nécessitant moins d'intimité (comme les cuisines)

et qui seront propices à des échanges avec le voisinage.

Même sur quelques mètres (voir centimètres) penser aux platebandes qui peuvent être aménagées .

C'est la qualité de cet entre-deux qui va donner l'**aménité** des lieux!

3. Construire l'identité

La qualité d'un lieu tient avant tout à l'ensemble des constructions qui le compose. Comment s'intégrer au mieux dans un tissu urbain existant, à un paysage?



a. Savoir regarder

Les constructions anciennes ne sont jamais édifiées au hasard. Elles répondent généralement à un ensemble de critères :

- la nécessité de se regrouper pour éviter un gaspillage des terres arables et créer des échanges propices à la vie villageoise (voir chapitre 2).
- le besoin de répondre à diverses fonctions : habitation, agricole, artisanat,...

En sus, leur architecture est généralement une réponse aux **contraintes et aux atouts** d'un lieu :

- réponse climatique : orientation suivant les vents dominants, l'ensoleillement, débords de toit qui protègent de la pluie
- réponse à la topographie : insertion ou utilisation de la pente
- réponse liée aux matériaux disponibles : utilisation de la pierre ou de la terre disponible sur place, matériau de couverture en fonction des tuileries locales, des ardoisières, des tuiles de bois ou des lauzes de schiste façonnées à proximité de l'édification. Taille et proportion des ouvertures découlent également du choix des matériaux disponibles. Cette **intelligence constructive** fait souvent référence au fameux "**génies locci** " (génie des lieux).

b. Créer une architecture d'aujourd'hui

Il ne s'agit pas pour autant de créer des copies de l'architecture locale, mais néanmoins d'amener un **dialogue avec le "déjà-là"** en reprenant certains codes :

- les choix d'implantation et orientations de façades
- l'intégration à la pente
- les gabarits et proportions : simplicité des volumes
- les choix de composition des façades : ordonnancement, type de baie, proportion
- les **matériaux et teintes**



Minzier - architecte Achim Siegele

Un projet architectural de qualité est la somme de cette attention à cet environnement et la réponse aux besoins des usages exprimés.

c. Composer avec le paysage

La parcelle à investir peut comporter des **éléments paysagers** qu'il peut être important de conserver comme :

- des espaces boisés, des arbres remarquables,
- des témoins de l'usage agricole passé : murets en pierre, bassins.

Le projet de construction devra "s'appuyer" sur ces éléments et les révéler. A coup sur, cela viendra enrichir le projet architectural.

A contrario, le projet de construction devra veiller à s'intégrer au mieux dans le grand paysage afin de ne pas le dénaturer. Une attention se doit d'être portée aux lignes de crête, à des aménagements "marquants" le paysage (mur de soutènement de grande hauteur, voie d'accès en lacet,...).

En France, la loi sur l'architecture permet de déroger au recours obligatoire à un architecte pour les constructions d'une surface inférieure à 150m² et si celles-ci sont édifiées pour soi-même. Toutefois, les préoccupations évoquées précédemment sont au cœur de la formation des architectes. Le coût de cette prestation peut paraître non négligeable. Néanmoins la conception par un architecte est la garantie d'une véritable recherche architecturale pour intégrer au mieux la construction dans son environnement en tenant compte du coût d'objectif fixé par le cahier des charges.